

Ville de Rennes
DPEP COP/MB/JM

(Séance du 8 octobre 2018)

DCM 2018-0320 - Culture - Expression musicale, lyrique et chorégraphique -
Conservatoire à Rayonnement Régional du Blosne - Construction - ZAC Blosne Est -
Reprise des études du Maître d'œuvre – Approbation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil municipal a été appelé à siéger par l'envoi d'une convocation accompagnée de l'ordre du jour contenant une note de synthèse pour chaque dossier et adressée le 2 octobre 2018, soit au moins cinq jours francs avant la séance.

La séance publique est ouverte à 17 h 02 sous la présidence de Mme Appéré, Maire. La séance est interrompue de 17 h 09 à 17 h 26, de 20 h 08 à 20 h 40 et est levée à 21 h 36.

PRESENTS : Mme Appéré, Maire ; M. Sémeril, Mme Briéro, MM. Berroche, Bourcier, Mme Debroise, M. Hervé, Mme Briand, MM. Le Bougeant, Careil, Mme Marchandise-Franquet (à partir de 17 h 25), M. Chardonnet, Mme Krüger (jusqu'à 19 h 57), M. Goater, Mme Noisette, M. Lahais, Mme Rousset, M. Le Moal (à partir de 17 h 58), adjoints ; MM. Léziart, Le Gargasson, Ech-Chekhchakhi (à partir de 17 h 29), Guillotin, Puil, Mmes Eglizeaud (à partir de 17 h 20), Marie, Robert (jusqu'à 20 h 08), M. Besnard (à partir de 17 h 56), Mmes Pellerin, Phalippou, M. Morel, Mmes Condolf-Férec (à partir de 17 h 25), Letourneux, MM. Hamon, Jégou (jusqu'à 20 h 08), Mmes Fauchoux, Andro (à partir de 18 h 27), Rougier, Sohier, MM. Nadesan (à partir de 17 h 31), Theurier, Pommier, Mme Daunis, M. Tual, Mme Salaün, MM. Bongart, Caron (de 17 h 31 à 20 h 08), Mme Rolandin, MM. Le Brun, Cressard, Mme Jouffe-Rassouli, M. Plouvier, Mmes Dhalluin, Bouvet, M. Guiguen, Mme de Bergevin (à partir de 18 h 19), conseillers municipaux.

ABSENTS avec procuration de vote : Mme Rault représentée par Mme Noisette, Mme Bougeard représentée par M. Bourcier, Mme Krüger représentée par M. Berroche (à partir de 19 h 57 – rapports 341 et suivants), M. Maho-Duhamel représenté par Mme Briand, Mme Robert représentée par Mme Briéro (à partir de 20 h 40 – rapports 345 et suivants), M. Jégou représenté par Mme Marie (à partir de 20 h 40 – rapports 345 et suivants), M. Nadesan représenté par Mme Krüger (jusqu'à 17 h 31 – rapport 314), M. Pelle représenté par M. Guiguen, M. Caron représenté par M. Plouvier (jusqu'à 17 h 31 – rapport 314, et à partir de 20 h 40 – rapports 345 et suivants), Mmes de Villartay représentée par M. Cressard, Mme David représentée par Mme Rolandin, Mme de Bergevin représentée par Mme Dhalluin (jusqu'à 18 h 19 – rapport 314).

ABSENTS sans procuration de vote : Mme Marchandise-Franquet (jusqu'à 17 h 25 – rapport 314), M. Le Moal (jusqu'à 17 h 58 – rapport 314), M. Ech-Chekhchakhi (jusqu'à 17 h 29 – rapport 314), Mme Eglizeaud (jusqu'à 17 h 20 – rapport 314), M. Besnard (jusqu'à 17 h 56 – rapport 314), Mme Condolf-Férec (jusqu'à 17 h 25 – rapport 314), Mme Andro (jusqu'à 18 h 27 – rapports 314 et 315),

Les rapports ont été présentés dans l'ordre suivant : 314 à 316, 319, 317 à 318, 320 à 372.

M. Lahais est nommé secrétaire et le compte rendu sommaire de la séance ordinaire du 10 septembre 2018 est adopté.

M. Careil :

Je vous propose, mes chers collègues, d'adopter le projet de délibération suivant, qui vous a été présenté en commission culture, relations extérieures, communication, vie associative :

Rapport,

Par délibération n° 0122 du 11 mai 2015, vous avez approuvé le programme relatif à la construction d'un bâtiment pour le Conservatoire à Rayonnement Régional sur la place de Zagreb et, par délibération n° 0139 du 23 mai 2016, vous avez décidé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre de cette opération à un groupement conduit par TETRARC Architecture mandataire.

Ensuite, par délibération n° 0295 du 11 septembre 2017, vous avez approuvé le dossier d'Avant-Projet Définitif, pour un montant de travaux estimé en base juillet 2017 à 12 473 333 € HT soit 14 968 000 € TTC (actualisé à 15 348 185 € TTC valeur juillet 2018).

La consultation des entreprises a eu lieu au 1^{er} semestre 2018. Compte tenu du montant des offres reçues, la commission d'appel d'offres a décidé, le 8 juin 2018, de déclarer l'ensemble des offres inacceptables et l'appel d'offres infructueux.

Suite à cette décision, un programme d'économies a été étudié par la maîtrise d'œuvre dans le respect des données et exigences du programme, de l'architecture du bâtiment, de sa fonctionnalité, de ses performances acoustiques et thermiques pour aboutir à un nouveau dossier de consultation des entreprises et procéder à la relance du marché alloti.

L'évolution du dossier de consultation, dont les conditions initiales ne sont pas modifiées de façon substantielle, porte sur la simplification d'ouvrages (ouvrages acoustiques, diminution de surfaces vitrées sur patio, suppression de prestations esthétiques, simplifications des bancs et jardinières sur patio...), des modifications constructives (remplacement d'une paroi vitrée coupe-feu sur l'escalier du hall par une paroi béton, remplacement de la structure de l'escalier du hall d'entrée en métal par une ossature en béton-armé...), modifications sur les types de matériaux et matériels (revêtements de sols, profilés des menuiseries extérieures, gamme de plafonds, de luminaires,...).

En dépit de ces adaptations, l'estimation du coût prévisionnel des travaux a été réajustée à la hausse à 14 967 000 € HT soit 17 960 400 € TTC (valeur juillet 2018), auquel s'ajoutent 2 630 000 € d'honoraires d'études, 105 000 € de travaux concessionnaires, 320 000 € d'équipement et de matériel, le 1 % artistique pour 125 000 €, 1 159 600 € TTC de provision pour la marge de tolérance du maître d'œuvre et les aléas de travaux, soit un coût d'opération actualisé de 22 300 000 €.

Il convient de rappeler que cette opération fait l'objet de participations financières importantes de plusieurs partenaires, à hauteur de 8 469 564€. Le projet prévoit l'accueil du Pont Supérieur, département Musique du Pôle d'enseignement supérieur spectacle vivant Bretagne-Pays de la Loire, et constitue un élément majeur du projet de renouvellement urbain du Blosne.

L'État apportera, au titre du fonds national pour l'aménagement et le développement du territoire (FNADT), dans le cadre du contrat de Plan Etat-Région 2015/2020, une contribution de 4 000 000 €.

Rennes Métropole, la Région Bretagne et le Département d'Ille et Vilaine apportent également un soutien conséquent à cette opération, dans le cadre de leur contribution au projet de renouvellement urbain de Rennes (NPNRU), contractualisée en 2017. Rennes Métropole s'est ainsi engagé sur une subvention de 1 650 020 €, le Département sur une subvention de 1 650 020 € et la Région sur une subvention de 1 169 524 € (300 000 € dans la convention initiale complétée par une contribution nouvelle de 869 524 € au titre du contrat de partenariat 2018-2020 du Pays de Rennes, étant entendu que ce financement est conditionné à l'avis favorable du Comité Unique de Programmation du Pays de Rennes).

La durée prévisible des travaux est de 18 mois, hors congés et non comprise la période de préparation de chantier de 2 mois.

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers collègues, de bien vouloir :

1°) approuver la nouvelle étude du maître d'œuvre relative à la construction d'un nouveau bâtiment pour le Conservatoire à Rayonnement Régional, sur la place de Zagreb, telle que définie ci-avant et le coût prévisionnel des travaux en résultant ;

2°) dire que la dépense résultant de l'opération sera imputée sur les crédits inscrits au budget 2018 et suivants au compte 2031.195 et au compte 2313.419, de la sous-action 01010304, de la sous-fonction 311.152.

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.

*
* * *

Le débat relatif à cette délibération est inséré dans le document «Séance publique du 8 octobre 2018 – Transcription des débats».

Affiché le : 11 octobre 2018
